

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 04 décembre 2023      Conseillers en exercice : 23      Nombre de présents : 19      Nombre de votants : 23

Présents : Éric Le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Florent Cardinal, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Denis Saout à Joël Suchocka, Morgan Azou à Éric Le Bour, Florence Bihan à Claudie Péron

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

**Délibération n° D.85.2023**

**Relations institutionnelles – HLC – Rapport d'activité 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur le rapport d'activité.

2/ Qu'il a été transmis aux Conseillers municipaux.

Le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activité 2022,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide le rapport d'activité 2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance  
Maïwenn Morvan



Le Maire  
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture  
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

18.12.2023